



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA GIRONDE**

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de la Gironde  
Service des Procédures Environnementales

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet de renforcement des berges du bassin  
de dessablage de la Leyre  
Communes de BIGANOS et LE TEICH**

Une enquête publique est prescrite **du mardi 23 juillet 2013 au vendredi 23 août 2013 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet de renforcement des berges du bassin de dessablage de la Leyre sur le territoire des communes de BIGANOS et LE TEICH.

Ce projet est soumis à enquête publique et à autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'Eau) pour la rubrique visée à l'art R214-1 du code précité :

3.1.4.0. « consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ».

Le responsable de ce projet est M. Michel SAMMARCELLI, Président du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, 16 allée Corrigan, CS 40 002 – 33111 ARCACHON Cedex.

Le dossier sera mis à la disposition du public en mairies de **BIGANOS et LE TEICH** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Les observations relatives au projet pourront être transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairies de Biganos et Le Teich, avant la clôture de l'enquête publique.

M. Bernard COURET, Ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux et dates fixés ci-dessous :

Mairie de BIGANOS	Mairie du TEICH
- le mardi 23 juillet 2013 de 9h à 12 h - le samedi 10 août 2013 de 9h à 12 h - le vendredi 23 août de 14h à 17h	- le vendredi 2 août 2013 de 9h à 12 h

En cas d'empêchement sa suppléante Mme Valérie BAILLY, Oenologue et conseiller en management de la qualité et de l'environnement, le remplacera.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Biganos et Le Teich, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - service des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée.